

Compte-rendu de l'atelier relatif à la préparation d'un projet d'appui
à la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal

Dakar, 12 et 13 Mai 2016

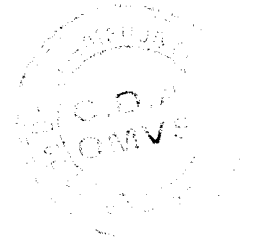


Réserve de Biosphère Transfrontalière du Fleuve Sénégal (RBTD) (source : <https://www.iucn.org/>)



Acronymes

ADT - Analyse Diagnostique Transfrontalière
AEP - Approvisionnement en Eau Potable
AFD - Agence Française de Développement
AME - Accords multilatéraux sur l'environnement
AMP - Aire Marine Protégée
AP - Aire Protégée
BM – Banque Mondiale
CCLME - Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries
CFI - Initiative des pêches côtières
CIC - Conseil international de coordination
CIN - Comités Interministériels Nationaux
COMPACT - *Community Management of Protected Areas Conservation Programme*
CSRP - Commission Sous Régionale des Pêches
EAF - *Ecosystem Approach to Fisheries*
FAO – *Food and Agriculture Organization of the United Nations*
FEM - Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM – Fonds Français pour l'Environnement Mondial
GEM - Grand Ecosystème Marin
INN - pêche illicite, non déclarée et non réglementée
LME – *Large Marine Ecosystem*
MAB – *Man and the Biosphere*
MACO – Programme Marin et Côtier
MEDD - Ministère de l'environnement et du développement durable
NEPAD - Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
ODD - Objectifs de développement durable
OMVS - Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal
PAG – Plan d'aménagement et de gestion
PAS - Programme d'Action Stratégique
PNUE - Programme des Nations unies pour l'environnement
POS – Plan d'occupation des Sols
PPI - Programme de Petites Initiatives
PAF - Partenariat pour les pêches africaines
PGIRE – Projet de Gestion Intégrée des Ressources en Eau et de Développement des usages à buts multiples
PRAO - Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest
PRCM - Partenariat Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest
RAMPAO - Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest
RB – Réserve de Biosphère
RBT – Réserve de Biosphère Transfrontalière
RBTDS - Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal
SDAGE - Schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin
SOGED - Société de Gestion et d'Exploitation du barrage de Diama
SOGEM - Société de Gestion de l'Energie de Manantali
SOGENAV - Société de Gestion et d'Exploitation de la Navigation
UICN - Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO – *United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization*
URC - Unité Régionale de Coordination



Ouverture

Dans la perspective de la redynamisation de la **Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal (RBTDS)** et afin de lui permettre de remplir ses missions, le PRCM et l'UICN ont engagé une première analyse de l'état des lieux de la RBTDS en vue d'enclencher un processus de concertation et de mobilisation des acteurs pour la formulation d'un projet transfrontalier spécifiquement dédié à la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal. Afin de présenter les premiers résultats de cette analyse et de réunir les acteurs concernés, un atelier **s'est tenu à Dakar les 12 et 13 Mai 2016**. Cet atelier a rassemblé 28 participants (annexe 1) des deux pays (des représentants des institutions nationales de Mauritanie et Sénégal en charge de la RBTDS, des conservateurs des aires protégées de la RBTDS, des organisations régionales et internationales, et des partenaires techniques et financiers intervenant ou ayant un intérêt dans la RBTDS). L'ordre du jour de cet atelier figure en annexe 2.

L'objectif de l'atelier était double :

- Servir de cadre de Concertation entre les parties prenantes de la RBTDS pour la revue des initiatives en cours ou future et les synergies dans le cadre d'un programme futur.
- Identifier avec les parties prenantes les priorités et les orientations d'un futur programme pour la RBTDS.

Les résultats attendus étaient les suivants :

- La mise à jour de la cartographie des initiatives en cours et futures et des acteurs de la RBTDS.
- L'identification des priorités de conservation, de gouvernance et de développement durable dans la RBTDS.
- L'élaboration d'une feuille de route pour les prochaines étapes.

L'atelier a été ouvert par le Directeur du Partenariat Régional pour la Conservation de la zone côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM), Monsieur Ahmed Senhoury, le représentant de la Mauritanie, Monsieur Daf Ould Sehla Ould DAF, le directeur de la coordination avec le FEM de l'UICN, Monsieur Jean-Yves Pirot et enfin le Colonel Soulye Ndiaye, représentant du Sénégal (qui s'exprima au nom du Ministre de l'environnement et du développement durable).

Les intervenants ont tous rappelé le travail important qu'a effectué l'UICN, et notamment en appui aux gouvernements dans la gestion de cet espace transfrontalier jusqu'à présent et l'importance d'un tel atelier qui permet de rassembler une coalition d'acteurs intéressés par la RBTDS. Tous se sont accordés sur l'importance de redynamiser la gestion de la RBT et de trouver de nouvelles sources de financement, à la fois sur le court terme mais aussi à long terme. La RBT doit avoir une vision commune pour les deux pays et doit être un moteur pour la conservation de la biodiversité et le développement durable. Il a aussi été rappelé qu'il est important de développer un projet en prenant en compte les différents projets régionaux en cours et futurs et les engagements internationaux (les cibles d'Aichi par exemple ou les objectifs de développement durable). Enfin, il est important que les différents acteurs travaillent bien ensemble et crée de nouveaux partenariats. Les représentants de la Mauritanie et du Sénégal ont aussi confirmés leur engagement et leur volonté politique dans ce projet et ont rappelé que la collaboration transfrontalière entre les deux pays est forte, avec notamment la récente signature d'un accord de partenariat en matière de réintroduction d'espèces végétales et animales menacées de part et d'autre de la frontière des deux pays.

Une première présentation fut faite par Monsieur Amadou Ba, rappelant l'historique de la création de la réserve. Le rôle des réserves de biosphère fut rappelé : « *des aires protégées portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et/ou côtiers/marins, reconnues au niveau international dans le cadre du Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (programme MAB)* » avec trois objectifs principaux :

1. La conservation d'écosystèmes remarquables

2. Le développement humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales
3. La promotion des activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance.

La RBTDS fut créée les 27 juin 2005, faisant suite à un long processus de collaboration entre les deux pays et un premier jumelage entre le Parc National des oiseaux du Djoudj au Sénégal et le Parc National du Diawling en Mauritanie (en mai 2000). Ce jumelage fut créé afin de renforcer le réseau Ramsar Est Atlantique et de travailler sur une problématique commune : les plantes envahissantes.

Le Contexte régional

Le Programme d'Action Stratégique (PAS) du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME)

Présenté par Céline Navarro, CCLME



La phase préparatoire du projet a eu lieu entre 2004 et 2006 pour un début de mise en œuvre de la phase complète le 1^{er} avril 2010. Le projet est financé par le FEM avec un cofinancement des pays / partenaires. La FAO et le PNUE (à travers la Convention d'Abidjan) représentent les agences FEM. Sept pays participants en Afrique de l'Ouest (tous faisant partie de la Convention d'Abidjan, sauf le Maroc). L'URC a son siège à Dakar, Sénégal.

Le but à long terme : « **inverser la dégradation du grand écosystème marin du courant des Canaries causé par la surpêche, la modification des habitats et les changements intervenus dans la qualité de l'eau, en adoptant une approche écosystémique de gestion** » et son objectif est de traiter les problèmes transfrontaliers prioritaires sur la pêche en déclin, les menaces sur la biodiversité associée et la qualité de l'eau par des réformes de gouvernance, des investissements et des programmes de gestion.

Pour répondre aux objectifs, le projet est décliné en 3 composantes :

- **Composante 1 : Processus et cadres régionaux** pour comprendre et traiter les problèmes prioritaires transfrontaliers.
- **Composante 2** : Renforcement des politiques et des systèmes de gestion afin de pouvoir traiter les problèmes transfrontaliers prioritaires relatifs au **déclin des ressources marines vivantes**.
- **Composante 3** : Renforcement des connaissances, capacités et politiques de base nécessaires à l'évaluation et la gestion transfrontalière des **habitats, de la biodiversité et de la qualité de l'eau**.

Les principaux résultats par composante :

Composante 1 - Processus et cadres régionaux pour comprendre et traiter les problèmes prioritaires transfrontaliers

- Site internet du projet : www.canarycurrent.org.
- Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT).
- Programme d'Action Stratégique (PAS).
- Création des Comités Interministériels Nationaux (CIN).
- Proposition d'un mécanisme de gouvernance pour la zone CCLME.

Composante 2 - Renforcement des politiques et systèmes de gestion des ressources marines vivantes

- Six campagnes en mer en collaboration avec le projet EAF-Nansen.
- Une étude régionale sur le « Commerce transfrontalier de poisson dans l'espace CCLME ».
- Directives pour l'amélioration du commerce régional de poisson.
- Directives sous régionales pour la cogestion des pêches dans les Aires Marines Protégées de la zone nord-ouest africaine.

- Projet de cadre régional pour la gestion concertée des ressources transfrontalières ou partagées de petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest.
- Mise en œuvre de quatre projets de démonstration
 - Projet 1 : Gestion durable transfrontalière des **stocks pélagiques partagés** en Afrique de l'Ouest septentrionale conformément à l'approche écosystémique.
 - Projet 2 : **Réduction de l'impact du chalutage crevettier** par la réduction des prises accessoires, des rejets et des changements dans la gestion.
 - Projet 3 : **Cogestion transfrontalière** des poissons pélagiques côtiers (benthopélagiques) migratoires qui sont importants pour les pêches artisanales (**mulet, courbine, tassergal**).
 - Projet 4 : Utilisation des **Aires Marines Protégées** comme outil permettant d'obtenir des bénéfices dans la gestion des ressources multiples.

Composante 3 - Renforcement des politiques et des systèmes de gestion en relation avec la thématique biodiversité, habitat et qualité des eaux

- **Transformation du Projet de charte mangrove en protocole additionnel à la Convention d'Abidjan.** Ce protocole permettra d'élargir le champ de gestion juridique des mangroves
- Plan de gestion du Grand Ecosystème Marin (GEM) et de suivi des habitats critiques
- Plan d'intervention pour atténuer et éviter la pollution pétrolière au large.
- **Projet 5 :** Elaboration d'un plan de conservation des mangroves avec plusieurs activités pilotes de restauration des mangroves

Le **Programme d'Action Stratégique** est un document qui définit les actions prioritaires à entreprendre pour résoudre les problèmes environnementaux marins et côtiers de nature transfrontalière affectant grand écosystème marin du courant des Canaries (CCLME) et qui ont été identifiés dans l'Analyse Diagnostique Transfrontalière (ADT). Il est un outil de planification stratégique majeur, et la dernière étape d'un processus hautement collaboratif et consultatif. Le PAS est basé sur les résultats de l'ADT. Le PAS est un processus consultatif au cours duquel les parties prenantes ont sélectionné leurs priorités en ce qui concerne les problèmes transfrontaliers identifiés et ont proposé des solutions efficaces. L'objectif du Programme d'Action Stratégique est de doter les pays du CCLME d'un document pouvant servir de base pour la gestion transfrontalière du CCLME. De façon spécifique, le PAS :

- Définit les **actions prioritaires** à entreprendre.
- Définit le **cadre institutionnel et réglementaire** pour la mise en œuvre des mesures suggérées.
- Identifie les **rôles et responsabilités** des différents acteurs dans la mise en œuvre des actions retenues.
- Propose un **plan d'investissement**.

Les pays et l'ensemble des parties prenantes ont unanimement identifiés comme les trois problèmes transfrontaliers prioritaires à traiter par le PAS :

- Le **déclin des ressources marines vivantes**.
- La **dégradation des habitats**.
- Le **déclin de la qualité de l'eau**.

La vision du PAS est la suivante « *le CCLME, un écosystème sain, géré durablement, fournissant des services et des bénéfices équitables pour le bien-être des populations* », avec comme perspective à long terme qui fait ressortir les éléments fondamentaux et prioritaires pour le CCLME :

- La santé et bien-être des populations et des écosystèmes.
- L'équité dans l'utilisation des ressources et la répartition des bénéfices écosystémiques.
- La bonne gouvernance.
- La durabilité au sens de large, pour la gestion des ressources et les mécanismes mis en place.

Et ses objectifs principaux sont de :

- Assurer la **durabilité de la pêche artisanale** dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.
- Elaborer des **stratégies d'adaptation, d'atténuation** et de réponse à l'urgence face au changement global et à la variabilité climatique.
- **Capitaliser et diffuser les leçons apprises** pour répliquer les succès issus des projets de démonstration.

Les 3 objectifs de qualité écosystémique, à l'horizon 2030 sont :

- Gérer durablement les stocks halieutiques, restaurer les stocks dégradés et réduire les menaces sur les espèces vulnérables
 - Gérer durablement et restaurer les ressources en petits pélagiques
 - Gérer durablement et restaurer les ressources démersales
 - Réduire les menaces pesant sur les espèces vulnérables et atténuer leurs impacts
- Réhabiliter et/ou préserver les habitats critiques des zones marines et côtières
 - Restaurer et conserver les mangroves
 - Gérer durablement et conserver les zones humides marines et côtières
 - Réduire les impacts néfastes des activités humaines sur les fonds marins et les autres habitats critiques
- Veiller à ce que le niveau de la qualité de l'eau soit élevé et contribue à la bonne santé de l'écosystème
 - Atténuer les impacts néfastes des activités humaines sur les processus côtiers et la dynamique sédimentaire
 - Lutter contre les espèces exotiques invasives
 - Suivre et contrôler les sources et les niveaux des différents types de pollution au sein du milieu marin et côtier

Le processus de signature est actuellement en cours.

Il existe de nombreux liens entre le projet CCLME et un futur projet RBIDS :

- Les 2 pays concernés qui font partie de la zone CCLME et la dimension transfrontalière du projet d'appui
 - Les problématiques similaires de développement durable, de conservation et restauration des écosystèmes
 - Des outils créés dans le cadre du CCLME qui pourraient être utilisés et/ou valorisés notamment en matière de gestion ou de gouvernance
- ⇒ **Des synergies avec le CCLME pourront être envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique du CCLME**

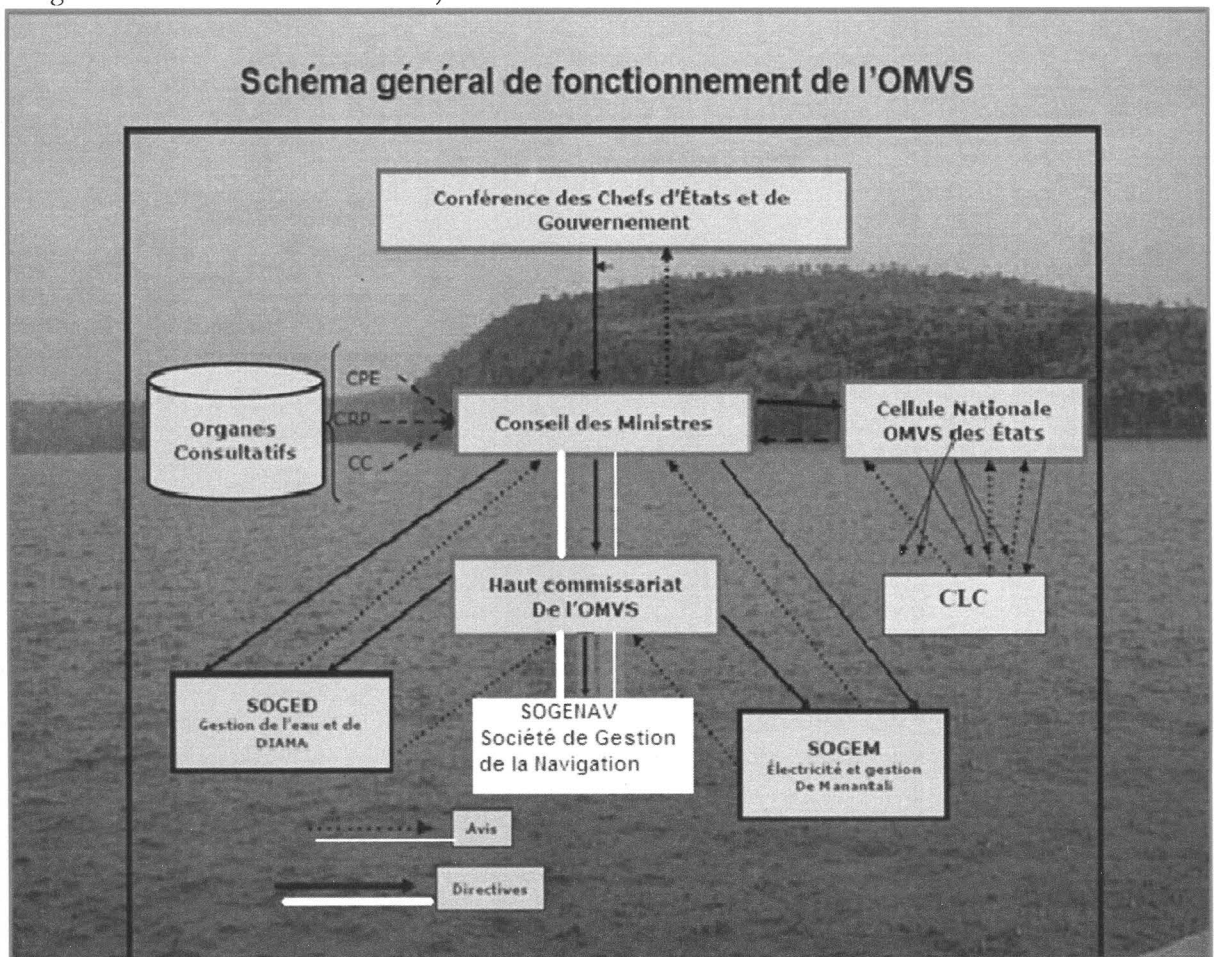
Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS)
Présenté par Mme Aram Ngom NDLAYE (DEDD/HC/OMVS)



L'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal est un organisme de bassin créé en 1972 par le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. La Guinée est membre depuis le 17 mars 2006. Son **objectif est de mettre en œuvre un programme de gestion intégrée et concertée des ressources en eau et**

des écosystèmes pour un développement durable du bassin. Son ambition est d'instaurer une vision globale du développement du bassin du fleuve Sénégal intégrant les différents objectifs sectoriels - parfois antagonistes - que sont l'hydroélectricité, la navigation, le développement de l'eau potable et de l'assainissement, le transport, le développement rural, l'exploitation minière et l'industrie, en s'appuyant sur une analyse fine des ressources en eau du bassin et des écosystèmes qui en dépendent. Sa stratégie consiste à mobiliser les ressources en eau du fleuve (dont les affluents) par la construction d'ouvrages à buts multiples (production d'électricité, régularisation du cours d'eau, développement de l'irrigation, préservation de l'écosystème), etc.) en vue d'assurer un développement harmonieux du bassin qui profite aux Etats. Pour répondre à cette préoccupation l'organisation a formulé un schéma directeur d'aménagement et de gestion du bassin (SDAGE).

Le fleuve Sénégal s'écoule dans le sens est-ouest sur 1790 km. Il naît de la rencontre du Bafing, descendu du Fouta-Djalon, à 800 mètres d'altitude, et du Bakoye, qui prend sa source sur le plateau mandingue. Son principal affluent est la Falémé, qui draine toute la partie Est du Sénégal. La superficie du bassin versant du Fleuve Sénégal qui est d'environ 300 000 Km² couvre partiellement le territoire des quatre Etats. Il est divisé en trois grandes parties : Haut bassin – Vallée et Delta et la pluviométrie moyenne annuelle du bassin est de 550 mm/an avec une grande disparité entre le haut bassin (parties malienne et guinéenne du bassin) qui enregistre près de 1500 mm/an contre seulement 200-250 mm/an dans la basse vallée (parties sénégalaise et mauritanienne du bassin).



La Convention du 11 mars 1972 relative à l'organisation et au statut juridique du fleuve Sénégal définit les organes de l'OMVS :

- La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, qui définit la politique de coopération et de développement au sein de l'Organisation.

- Le Conseil des ministres, qui définit la politique générale d'aménagement du fleuve et de mise en valeur de ses ressources.
- Le Haut-Commissariat qui applique les décisions du Conseil des ministres. Il est financé, à parts égales, par les États membres.
- Les Cellules Nationales OMVS servant d'interface entre les États et le Haut-Commissariat.
- La Commission permanente des eaux.
- Le Comité Régional de Planification.
- Le Comité consultatif.

Cette convention stipule que sur les territoires nationaux de la République du Mali, de la République Islamique de Mauritanie et de la République du Sénégal, le Fleuve Sénégal est déclaré Fleuve International y compris ses affluents. Elle précise aussi que les États du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal affirment solennellement leur volonté de développer une étroite coopération pour permettre l'exploitation rationnelle des ressources du Fleuve Sénégal et garantir la liberté de navigation et l'égalité de traitement des utilisateurs.

Pour assurer une exploitation optimale des barrages de Manantali et de Diama, l'OMVS a adopté en 1997 deux conventions :

- La convention portant création de la Société de Gestion et d'Exploitation du barrage de Diama (SOGED).
- La convention portant création de Société de Gestion de l'Energie de Manantali (SOGEM).

Ces différentes Conventions précitées ont été complétées par :

- La Charte des Eaux du Fleuve Sénégal adoptée en 2002 qui a pour objet entre autres de :
 - o Fixer les principes et modalités de répartition des eaux entre les différents usages.
 - o Définir les modalités d'examen et d'approbation de nouveaux projets utilisateurs des ressources en eau.
 - o Définir les règles relatives à la préservation et à la protection de l'environnement.
 - o Définir le cadre et les modalités de participation des utilisateurs de l'eau dans la prise de décisions de gestion des ressources du bassin.
- Le Code international de la Navigation et des transports sur le fleuve le 13 mars 2006 et la création de la SOGENAV en 2011.

Eléments de contexte pour un projet transfrontalier

L'eau est un facteur clé du développement socio-économique, donc de « Paix » mais aussi de « conflits ». L'OMVS, à travers ses premières générations de barrages, a opté pour un programme de développement simultané des trois secteurs principaux d'utilisation de l'eau que sont l'alimentation, l'irrigation, la production hydro-électrique et la navigation. Il s'agit :

- **Du barrage de Diama** dont les travaux de construction ont démarré le 12 septembre 1981 et ont été achevés en août 1986 et le certificat d'entretien consacrant la réception définitive a été signé le 18 mars 1988.
- **Du barrage de Manantali** situé sur le Bafing à 90 Km au sud-est de Bafoulabé en République du Mali. Les travaux de construction de cet ouvrage ont démarré en juin 1982. Le certificat d'entretien a été délivré courant 1990.

Le barrage de Diama, qui se trouve dans la RBTDS est un barrage anti-sel, néanmoins il permet aussi l'irrigation en double culture ainsi que l'amélioration du remplissage du lac de Guiers (Sénégal), du lac de R'kiz et de la dépression de l'Aftout-es-Sahel (Mauritanie). Il régularise aussi le cours d'eau le rendant entièrement navigable. Ces ouvrages annexes ou auxiliaires sont le lac de retenu, les endiguements en rive droite et rive gauche, ainsi que plus de 120.000ha aménagés, les ouvrages de prises d'eau (irrigation et AEP), les routes d'accès aux barrages, routes de liaison. Ce barrage a permis, entre autres :

- L'arrêt de la remontée de l'eau de mer.
- La disponibilité de l'eau douce en quantité suffisante et garantie toute l'année et de bonne qualité de manière générale.
- Une capacité d'irrigation de 120 000ha.
- Un meilleur remplissage des lacs et dépressions (zones humides).
- Une restauration du couvert végétale et la recharge des nappes.

Cependant, avec le barrage de Diama, de nouvelles conditions écologiques sont apparues : un niveau des eaux plus élevé, un adoucissement général, ou encore des variations de salinité très faibles, ayant pour conséquence **la prolifération de certains végétaux aquatiques** comme le Typha (forte infestation), Pistia (quelques poches), Salvinia (quelques poches), Jacinthe (menace potentielle) et autres végétaux aquatiques comme Phragmites, Potamogeton... **Les impacts négatifs de cette prolifération sont nombreux. Elle pose des problèmes économiques (impacts sur l'irrigation, la pêche, la navigation et l'élevage), sociaux (sécurité de l'eau et maladies hydriques) et environnementaux (menaces sur les zones humides - Parcs Djoudj et Diawling - et perte de biodiversité).**

Conclusion

Malgré les différentes actions menées jusque-là, le problème des végétaux aquatiques persiste encore. Si la disponibilité de la ressource en eau n'est plus à démontrer, le problème de sa connaissance et de son suivi se pose. La qualité des eaux de surface et souterraines ainsi que la gestion des différents usages (agricoles, parcs et réserves, AEP, etc) doivent être suivies. **Tout nouveau programme dans la zone de la RBTDS doit tenir compte de ce fait et encourager la recherche pour mieux connaître la ressource eau et assurer sa disponibilité et sa qualité, en vue de la gestion intégrée des ressources en eau en général et d'une gestion rationnelle des usages en particulier, à l'image de l'OMVS. C'est le gage du développement dans la paix et la sécurité.**

Stratégie applicable de la sixième reconstitution du FEM dans le domaine d'intervention « Eaux internationales »

Présenté par Jean-Yves Pirot, directeur de la coordination avec le FEM de l'UICN



En introduction, il fut rappelé que l'UICN est désormais accréditée au FEM et Fonds vert climat. Le domaine d'intervention « eaux internationales » aide les pays à gérer conjointement leurs bassins hydrographiques et hydrologiques et leurs systèmes côtiers et marins transnationaux de manière à favoriser le partage des avantages découlant de leur utilisation. Dans ce domaine, le FEM vient répondre à une demande sans équivalent dans le programme d'action mondiale en faveur de l'eau : **favoriser la coopération transnationale et développer la confiance entre des États qui sont souvent enfermés dans des conflits complexes et durables liés à l'utilisation de l'eau.**

Le Conseil du FEM a approuvé le but à long terme du domaine d'intervention « eaux internationales » dans sa Stratégie opérationnelle de 1995. Ce but conserve toute sa pertinence, de même que les approches stratégiques du FEM, et s'énonce comme suit : **la promotion de la gestion collective des réseaux hydrographiques transnationaux et la mise en œuvre de l'ensemble des réformes des politiques, des lois et des institutions et des investissements qui contribuent à l'utilisation et la préservation durables des services écosystémiques.**

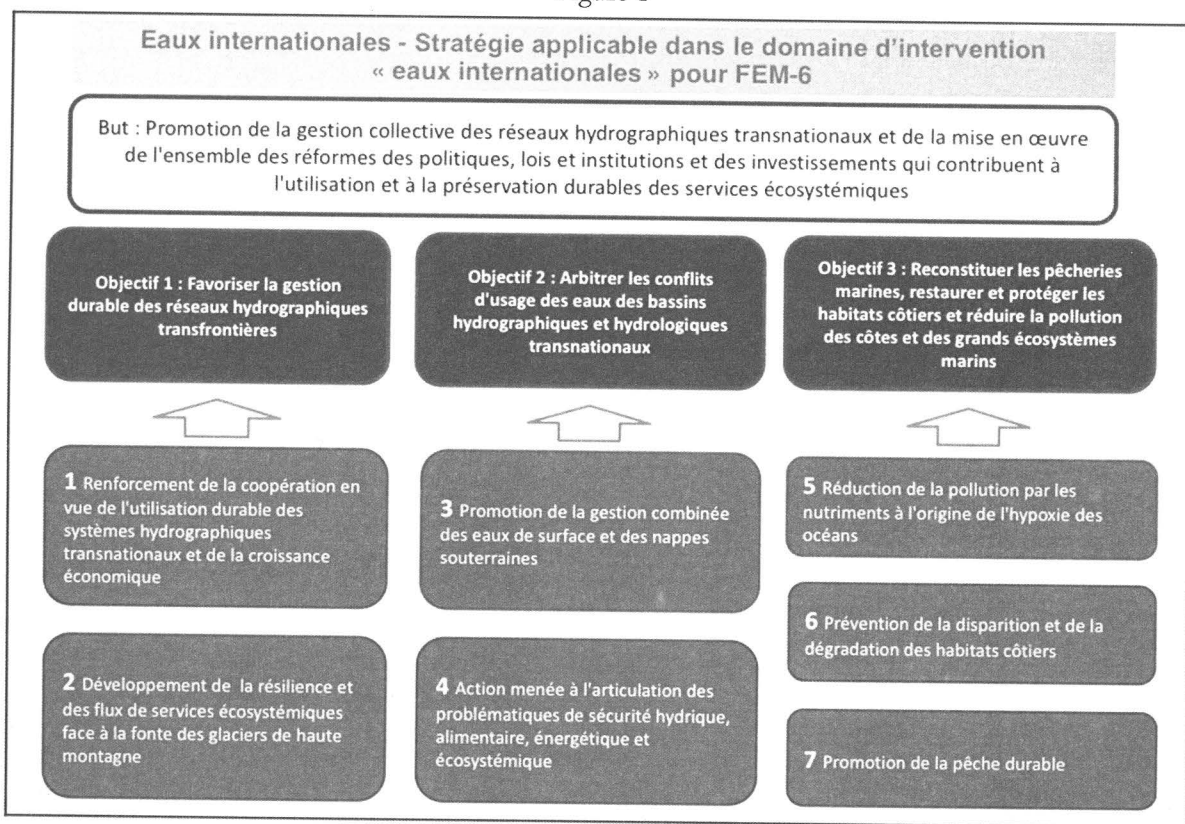
L'expérience du FEM a montré que la coopération autour des masses d'eau partagées favorise le respect mutuel, la compréhension et la confiance entre les pays, ce qui contribue à promouvoir la paix, la sécurité régionale et la croissance économique. Il est donc fondamental de développer la coopération transnationale en dépit de son invariable complexité. La gestion des eaux transnationales devra de plus en plus prendre en compte les liens entre la résistance aux chocs climatiques et la gestion du risque de catastrophe, ce qui viendra exacerber les difficultés. Par ailleurs, la gestion transnationale sera

incontournable pour s'attaquer à la fréquence et à la gravité croissante des crues et des sécheresses, ainsi qu'à l'augmentation de la demande d'eau due à l'expansion de la production alimentaire.

La stratégie adoptée pour FEM-6 s'articule autour de trois objectifs destinés à atteindre le but visé, à savoir promouvoir la gestion collective des réseaux hydrographiques transnationaux (voir la figure 1) :

- a) Favoriser la gestion durable des réseaux hydrographiques transfrontières en soutenant la coopération plurinationale au moyen d'un renforcement des capacités de base, de recherches ciblées et d'un transfert de connaissances à l'échelle du portefeuille.
- b) Stimuler les investissements afin d'arbitrer les conflits d'usage des eaux dans la gestion des bassins hydrographiques et hydrologiques transnationaux et développer la coopération plurinationale.
- c) Développer la coopération plurinationale et catalyser l'investissement pour favoriser la pêche durable, restaurer et protéger les habitats côtiers et réduire la pollution des côtes et des grands écosystèmes marins.

Figure 1



Les réserves de Biosphère et la Déclaration de Lima
Présenté par Idriss Deffry, Coordinateur MACO (UICN)

Les grands domaines d'actions stratégiques du Plan d'Action de Lima furent énumérés :



- A : Réseau mondial des RB comme laboratoire et modèle de mise en œuvre du développement durable.
- Participation aux **objectifs pour le développement durable (ODD) et aux accords multilatéraux sur l'environnement (AME)**.
- Sites prioritaires pour l'**observation des changements climatiques**.

- Planification et mise en œuvre des activités ouverte et participative.
 - Intégration des Réserves de Biosphère (RB) dans les politiques, législations et/ou programmes.
 - Liens avec la **recherche** et la **formation** en soutien à la gestion.
 - **Durabilité financière** (donateurs internationaux et contributions significatives nationales et locales).
 - Reconnaissances des **services écosystémiques** des RB.
- B : Une collaboration et une mise en réseau inclusive, dynamique au sein du programme MAB et du réseau mondial des RB.
- Des coordinateurs / gestionnaires et des parties prenantes **engagées**.
 - Participation aux **réseaux régionaux et thématiques**.
 - Coopération **transnationale et transfrontalière**.
 - Réseau **interdisciplinaires de scientifiques**.
- C : Des partenariats externes efficaces et des financements suffisants et durables pour le programme MAB et le Réseau mondial des RB.
- **Business plan** pour le réseau des RB.
 - Mobilisation de **partenaires financiers** ayant des **objectifs communs**.
 - Partenariats entre le programme MAB / les RB et (i) les **autres programmes de l'UNESCO** et (ii) des organisations internationales et des conventions internationales pertinentes.
 - Partenariat avec le **secteur privé** (i) développement de lignes directrices secteur privé RB et (ii) création de partenariats ouvert et durable.
 - Implication des **entreprises sociales** dans les RB.
 - Promotion des **produits et services** des RB.
- D : Une communication et des échanges d'informations et de données modernes, ouverts et transparents.
- Politique de **disponibilité** de l'ensemble des documents et données sur les RB.
 - Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de **communication** et d'un plan d'action.
 - Utilisation des **médias sociaux** et des **NTIC**.
- E : Une gouvernance efficace du programme MAB et dans le réseau des réserves de biosphères.
- Appui des gouvernements dans la **mise en œuvre du programme MAB** (Conseil international de coordination (CIC) et comités nationaux).
 - Composition **pluridisciplinaire** des Comités nationaux.
 - **Rapport biennuel d'avancement** de la mise en œuvre du plan à l'échelle nationale.
 - **Evaluation mi-parcours** du plan (2020).
 - Fonctionnement effectif des **réseaux régionaux et thématiques**.

Les éléments importants à intégrer dans l'élaboration du projet, et ce afin de répondre aux Plan d'Action de Lima, furent présentés, à savoir :

- Intégrer le projet dans la **contribution** de la Mauritanie et du Sénégal à la mise en œuvre du **plan d'action de Lima**.
- Contribuer aux **structurations des comités nationaux** et à celle de la **gestion/coordination des sites**.
- Accompagner les pays dans la mise en œuvre de leurs **engagements internationaux**.
- Comprendre les dimensions relatives à la **recherche**, l'**éducation** et à la **communication / diffusion** des informations.

- Intégrer une dimension relative à la **mise en réseau** de la RBT
- Démontrer une **dynamique partenariale** au niveau local notamment avec le **secteur privé**.

Restitution du travail préliminaire

Afin de faire procéder à l'analyse de la situation, une mission a été effectuée en Mauritanie et au Sénégal du 17/04/2016 au 23/04/2016, pour recueillir les premières informations devant servir de base au montage d'un projet. Plusieurs structures ont été visitées dans les deux pays et des entretiens tenus avec des personnes ressources (annexe 3) ont eu lieu. A cet effet, un guide d'entretien a été confectionné et distribué à toutes les personnes rencontrées (annexe 4). Pour compléter cette phase d'entretien, une recherche bibliographique a été menée en parallèle afin d'étayer cette collecte d'information, d'avis et d'opinions auprès de différents acteurs-clé de la RBTDS. Ce travail a permis d'avoir une idée de la situation de la RBTDS sur :

- les acquis de la RBTDS,
- les contraintes à la gestion de la RBTDS,
- les principaux acteurs pouvant intervenir dans le projet,
- les projets en cours et à venir
- les actions à entreprendre.

Analyse de la situation

La Réserve de Biosphère du Delta du fleuve Sénégal (RBTDS), par la richesse de sa biodiversité et les enjeux socio-économiques qu'elle suscite est une zone importante à conserver pour la Mauritanie et le Sénégal. Après plusieurs années d'un appui très productif et fructueux de l'UICN, ce joyau de la conservation, faute de financements et d'une animation technique a connu un ralentissement dans la dynamique de restauration de ses fonctions écologiques essentielles.

La création de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal (RBTDS) en 2005, avec l'appui de l'UNESCO et l'UICN est le fruit d'une longue histoire de coopération entre le Sénégal et la Mauritanie pour la gestion des Parcs Nationaux du Djoudj (Sénégal), du Diawling (Mauritanie) et des écosystèmes environnants.

La RBTDS est caractérisée par la diversité et les relations fonctionnelles qui lient les écosystèmes qui la constituent (Habitats marins et côtiers, milieux fluvio-lacustres, mangroves, lagunes, lacs, savanes, steppes, dunes côtières et intérieures...). Elle est également marquée par la diversité des enjeux et des activités socio-économiques : agriculture, élevage, pêche, tourisme, aménagements hydroagricoles, gestion de l'eau, santé, conservation, la politique...

Les acquis de la RBTDS

Le premier acquis de la RBTDS est la volonté politique affirmée des autorités et des techniciens des deux pays à gérer de manière concertée cet écosystème commun.

Le second évoqué est la mise en place d'organes de gouvernance conjoints qui ont dans le passé bien fonctionné grâce à l'appui en particulier de l'UICN.

Par ailleurs, les différents projets développés par l'UICN, Wetlands International, le WWF, la coopération allemande, l'AFD, la coopération espagnole ainsi que le Programme COMPACT ont eu des effets globalement positifs sur la RBTDS. En effet avec l'approche participative, le renforcement des capacités des acteurs et la création d'activités génératrices de revenus, la gouvernance des aires protégées s'est améliorée et a induit un regain d'engagement de la part des populations qui se sentent plus préoccupées par la dégradation des ressources naturelles.

L'existence d'un siège équipé pour la RBTDS, est également un acquis important.

La création de la RBTDS et surtout les activités de communication ont permis de sensibiliser l'ensemble des parties prenantes sur l'importance écologique de cette zone, les enjeux socio-économiques dont elle est l'objet et la nécessité d'une action concertée pour mieux la conserver.

La RBTDS a par ailleurs, contribué au renforcement des capacités des acteurs communautaires (notamment en suivi écologique et en SIG), à la mise en contact des gestionnaires des noyaux centraux de cette aire et des échanges de données de dénombrement de la faune aviaire.

Les contraintes

Lors des enquêtes menées auprès des différentes parties prenantes de la RBTDS plusieurs types de contraintes ont été identifiés :

- Contraintes biophysiques (la prolifération des végétaux aquatiques, la dégradation des zones humides, la modification de l'hydrodynamique estuarienne, l'érosion et l'ensablement, la dégradation de la faune ichtyologique, les changements dans la disponibilité des eaux de surface...).
- Contraintes liées au fonctionnement des organes de gouvernance (le manque d'animation et de leadership transfrontalier, l'absence de projets concrets fédérateurs depuis la fin de la 2ème phase de l'appui de l'UICN, la faible implication des communautés dans les organes de gouvernance et certains acteurs incontournables, comme L'OMVS, la SAED, la SONADER, les riziculteurs et l'agrobusiness).
- Contraintes législatives et institutionnelles (la diversité des textes législatifs et leur faible harmonisation, les déclassements des aires protégées et l'empiétement de l'agrobusiness sur les noyaux centraux).
- Contraintes liées aux moyens humains et financiers (faibles capacités intrinsèques de mobilisation de fonds, affectations fréquentes des conservateurs des noyaux centraux, surtout du côté sénégalais).
- Contraintes liées aux actions anthropiques (la transhumance des troupeaux mauritaniens qui traversent le fleuve et les conflits entre agriculteurs et éleveurs qu'elle génère, la gestion de l'eau qui privilégie l'agriculture irriguée et à la consommation humaine au détriment de la conservation de la RBTDS et enfin le développement accéléré de la culture irriguée et de l'agrobusiness).

Les besoins exprimés par les acteurs

Les besoins suivants ont été exprimés par les différents acteurs actifs dans la RBTDS :

- Amélioration du fonctionnement des organes de gouvernance de la RBTDS.
- Renforcement des capacités des agents des Aires Protégées et des communautés.
- Un système harmonisé de suivi écologique de la faune et de la flore.
- Mise en place d'un mécanisme de financement durable de la RBTDS.
- Construction des infrastructures nécessaires pour mieux conserver les noyaux centraux de la RBTDS.
- Maîtrise de la gestion de l'eau en fonction des besoins de conservation de la biodiversité et des activités socio-économiques.
- Création et équipement d'un centre des métiers pour les jeunes et les femmes.
- Création d'activités génératrices de revenus.
- Mise en place d'un pool de techniciens pour accompagner les activités génératrices de revenus.
- Lutte contre les plantes envahissantes.
- Valorisation des plantes envahissantes.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de reconstitution des stocks halieutiques de la RBTDS.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'adaptation de la RBTDS aux effets du changement climatique.

- Elaboration et mise en œuvre d'un Plan d'aménagement et de gestion de la RBTDS.
- Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication et de marketing.

Rappel des programmes/projets réalisés ou en cours et des programmes futurs

Une recherche bibliographique a permis de faire l'inventaire des projets en achevés, en cours et futurs. Le but de ce travail était d'identifier les projets qui pourraient éventuellement servir de co-financement dans le montage d'un projet. Les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

Les projets relatifs à la RBTDS, mais non financés

- Projet UICN « projet d'appui à la RBTDS » de 2006 (financé en partie)
- Vers la gouvernance partagée - agir et apprendre pour la réserve de biosphère transfrontière du Delta du Sénégal (RBTDS) Projet (2011 – PRCM)
- Vers la gouvernance partagée de la RBTDS (2015 - MAVA)
- Gouvernance Partagée et Lutte contre le Changement Climatique au niveau de la Réserve de de Biosphère Transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal (2015)

Les projets en vert sont les projets en cours.

Titre du projet	Bénéficiaires / bailleur	Activités	Zone d'intervention	Statut
Protection et gestion de la biodiversité				
Conservation de la biodiversité du Parc National du Diawling par la gestion durable et participative	GRET / MAVA – Fondation ensemble	Le projet a comme objectif principal la mise en place consensuelle d'un zonage participatif de l'espace et d'un système de cogestion et de surveillance villageoise pour assurer le respect du zonage. En parallèle seront développées des actions de i) promotion de certains produits locaux, ii) mise en place de pépinières pour restauration d'espèces de plantes autochtones, iii) contrôle d'espèces invasives et leur valorisation à travers leur transformation.	Parc National du Diawling	06/2015 – 05/2019
Surveillance, suivi écologique, hydrologique et socio-économique et cogestion partagée des ressources naturelles au PND	BACOMAB	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système d'observation-suivi hydrologique partagé avec la population (formation, protocole) - Identification partagée et caractérisation des ZNP - Création d'un Observatoire chargé du suivi écologique et de la capitalisation - Surveillance ciblée et jumelée avec le monitoring des suivis - Organisation des populations par métier, création d'associations formelles 	Parc National du Diawling	2015
Coastal Migratory Birds – strong capacity and targeted action for nature along the Atlantic coast of Africa	Birdlife / MAVA	Protéger les oiseaux de rivage et autres oiseaux aquatiques migrateurs menacés, par des actions ciblées, l'amélioration des capacités et le renforcement de la collaboration à tous les niveaux.		
Programme de gestion du littoral ouest Africain (WACA)	Banque Mondiale	Un partenariat pour la sauvegarde du patrimoine littoral de l'Afrique de l'Ouest. Le Programme d'assistance technique à la gestion du littoral de l'Afrique de l'Ouest (WACA – West Africa Coastal Areas) a été mis en place par la Banque mondiale en 2015 pour répondre à la demande des pays de la région d'un appui à la gestion de leurs problèmes croissants d'érosion et d'inondation côtières. Le programme WACA est conçu pour améliorer les moyens d'existence des communautés littorales de l'Afrique de l'Ouest en réduisant la vulnérabilité des zones côtières et en favorisant une gestion des côtes intégrée et résiliente au climat. http://www.worldbank.org/en/topic/environment/brief/west-africa-coastal-areas	Sénégal et Mauritanie	2015 – en cours
Programme de gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMaC)	BM	<ul style="list-style-type: none"> - Conservation des espèces en danger et des écosystèmes représentatifs - Réduire la pression anthropique sur les ressources de la biodiversité marine et côtière - Renforcement du cadre institutionnel et légal 	Djoudj, Ndiaké, Guembeul, Langue de Barbarie	Achévé

Gestion de la biodiversité marine et côtière par le renforcement des initiatives de conservation et de suivi dans les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest	FIBA (Fondation internationale de Banc d'Arguin) / FFEM	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement des capacités des acteurs en gestion participative - Renforcer la fonctionnalité et l'efficacité des AMP pour la conservation de la biodiversité en Afrique de l'ouest : mise en place de systèmes de gestion fonctionnels et opérationnels et pressions illégales sur les ressources sont réduites grâce à la création de systèmes de surveillance. - Mettre en place des systèmes de suivi des impacts écologiques et socio-économiques des AMP avec des méthodes simples, réalistes et participatives. - Promouvoir une meilleure mobilisation en faveur des AMP, grâce à l'information et la sensibilisation de publics cibles à l'échelle locale et nationale, ainsi que la capitalisation des expériences et modèles pertinents. 	PND, lagune de l'Afrout, Parc National des Oiseaux du Djoudj (Sénégal) PND	Achevé
Etudes et conservation des Flamants sur le littoral Ouest Africain	MAVA	Une deuxième phase est en cours.	PND, lagune de l'Afrout, Parc National des Oiseaux du Djoudj (Sénégal) PND	Achevé Achevé (en 2016)
Programme de Gestion des ressources naturelles (GIZ)	Ministère de l'environnement et du développement durable (Mauritanie) / GIZ	The project has already been able to contribute towards improving the legal basis for environmental protection and sustainable resource management. Professional management tools and processes have been put in place in the Banc d'Arguin and Diawling national parks.	Sénégal et Mauritanie	Achevé
UNDP Compact		28 projets dont 23 au Sénégal et 5 en Mauritanie, pour accompagner les programmes de gestion de la biodiversité autour des aires centrales de la RBT :		
		<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'érosion côtière - Réhabilitation du réseau hydrographique (Réserve Spéciale de Faune du Ndiaël) - Projet participatif de restauration des habitats marins - Projets participatifs de restauration de la biodiversité (restauration de mangroves, zone de nidification, cuisine solaire, surveillance.) - Projet de réhabilitation des forêts classées - Mise en place d'un fonds d'appui aux Activités Génératrices de Revenus - Surveillance écologique 		
Biological Diversity Conservation through Participatory Rehabilitation of the Degraded Lands of the Arid and Semi-Arid Transboundary Areas of		Twelve cooperatives out of 16 have been legally established. The concessions for the management of sites has been effected for 14 sites. Protocols for protected forests management have been signed by relevant stakeholders for two sites in Mauritania in August 2007. The list of sites and the description of techniques to be utilized in each site are available. Local rules for the management of all 16 sites have been developed and validated with the	Sénégal et Mauritanie	Achevé en 2004

Mauritania and Senegal		<p>population. Some rules (such as prohibition of tree cutting, charcoal-making, alevine fishing) are being enforced in some sites. Activities such as wild fruit or dry wood collection are authorised but controlled by local authorities and the cooperatives. Ten Management Plans have been validated by the local communities. Credit has been made available for sustainable livelihood activities and rate of reimbursement are satisfactory (71 % in average). Capacity building activities have also started.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Strengthen the management of existing coastal and marine protected areas. - Develop and implement participatory systems for managing biodiversity in a sustainable manner. - Improve capacity to protect and conserve coastal and marine biodiversity by: i) establishing a coherent institutional framework involving all stakeholders, ii) developing and nurturing required scientific, technical and managerial skills, and iii) improving the regulatory framework for coastal zone management. 			Achevé
Integrated Marine and Coastal Resource Management	FEM				
Gestion des ressources halieutiques					
West Africa Regional Fisheries Program SOP	FEM (Grant)			Mauritanie	03/2015 – 12/2020
SP-SFIF: West Africa Regional Fisheries Program (WARFP)	FEM (US\$ 46.30 million)		<p>The Project Development and Global Environmental Objective is to strengthen governance and management of targeted fisheries and improve handling of landed fish at selected sites. http://www.worldbank.org/projects/P126773/west-africa-regional-fisheries-program-apl-c1?lang=en&tab=overview</p> <p>The combined development objective/global objective of the proposed West Africa Regional Fisheries Program is to sustainably increase the overall wealth generated by the exploitation of the marine fisheries resources of West Africa, and the proportion of that wealth captured by West African countries. The combined development objective/global objective of the proposed APL 1 project would be to strengthen the capacity of Cape Verde, Liberia, Senegal and Sierra Leone to govern and manage targeted fisheries, reduce illegal fishing and increase local value added to fish products. http://www.worldbank.org/projects/P106063/west-africa-regional-fisheries-program?lang=en</p> <p>The goal is to promote sustainable fisheries co-management and support the Government of Senegal's efforts to achieve reform of its fisheries sector as spelled out in the Fisheries and Aquaculture Sector Policy Letter of 2008. http://map.usaid.gov/PublicProjectDetail?id=a0cd00000011r5hAAA&cid=Senegal</p>		10/2009 – 09/2015
Collaborative Management for a Sustainable Fisheries Future	USAID				
Gestion des pêches et AMP (CEPIA)	UICN/PRCM			Régional	2/2011 – 9/2016
			<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic. - Suivi des activités de pêche. 		Achevé

Le projet EAF-Nansen	Agence norvégienne de coopération pour le développement (NORAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Gouvernance et participation des pêcheurs aux décisions. - Gestion et zonage. <p>Le Projet EAF-Nansen «Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement» (GCP/INT/003/NOR), est une initiative visant à appuyer la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la gestion des pêches maritimes. Son objectif est de promouvoir une utilisation durable des ressources marines vivantes et de mieux protéger l'environnement marin. http://www.fao.org/in-action/eaf-nansen/about/fr</p>	2008-2013
Sustainable Management of Fish Resources - under the Strategic Partnership for a Sustainable Fisheries Investment Fund in the Large Marine Ecosystems of Sub-Saharan Africa		<p>The fisheries sector in Senegal has experienced an uncontrolled expansion of the number of fishers, boats and gear, leading to an overexploitation of the resource base, with severe implications on food security and economic growth. The objective of the proposed project is to empower local fisher communities to co-manage coastal fisheries resources and to conserve and protect the key habitats that support these resources.</p>	Achevé
Gestion de l'eau			
Projet de restauration des fonctions socio-écologiques du lac de Guiers (PREFELAG)	BAD	<p>Les objectifs du projet visent la restauration des écosystèmes humides du lac de Guiers afin de garantir de façon durable la performance de l'ensemble des systèmes de production (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, eau potable etc.) et leur résilience vis-à-vis du changement climatique.</p>	2016 - 2019
Instaurer une gestion durable des écosystèmes aquatiques continentaux en Afrique intertropicale projet WaSAF	Institut d'Ecologie et des Sciences de l'Environnement de Paris (iEES) / FFEM	<p>Protéger les eaux potables des risques de prolifération de bactéries toxiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - mettre à jour les connaissances sur la qualité de l'eau ; - cartographie locale des activités socio-économiques affectant la ressource en eau ou en dépendant ; - mise en œuvre d'un programme de surveillance ; - définition de mesures adaptées de préservation/protection des sites ; - sensibilisation. 	2016-2020 (pas encore démarré)
Projet de gestion intégrée des ressources en eau et de développement des usages à buts multiples du Bassin du Fleuve Sénégal – 2 ^{ème} phase (PGIRE 2)	Appui de la Banque mondiale (IDA), du Fonds Mondial pour l'Environnement (GEF) et du Trust Funds du Royaume des Pays Bas (TF) / Banque Mondiale	<p>Le PGIRE II vise à améliorer la gestion concertée des ressources en eau pour un développement durable sur le plan social économique et environnemental dans le bassin du fleuve Sénégal. Il s'articule autour de trois composantes principales : (i) le développement institutionnel dont l'objectif est de renforcer les capacités pour une gestion coopérative ; (ii) le développement des usages à buts multiples des ressources en eau dont l'objectif est de promouvoir les activités génératrices de revenus et d'améliorer les moyens de subsistance pour les populations du bassin, et (iii) la gestion et planification des infrastructures qui vise à faire progresser la planification des ressources en eau résilientes au climat et le développement dans la région.</p>	2014 - 2021

<p>Projet de gestion intégrée des ressources en eau et de développement des usages à buts multiples du Bassin du Fleuve Sénégal (PGIRE 1)</p>	<p>IDA, de l'Agence Française de Développement, de la Banque Africaine de Développement : un investissement de 110 millions de \$.</p>	<p>Renforcer l'intégration régionale entre les pays riverains du Bassin du Fleuve Sénégal à travers l'OMVS par le développement des usages à buts multiples des ressources en eau et d'impulser la croissance et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés. 2 composantes "biodiversité" : l'amélioration de la pêche traditionnelle pour la rendre durable et efficace et la lutte contre les espèces envahissantes, principalement le typha. http://www.portail-omvs.org/domaines-d'intervention/projets-programmes/projet-gestion-integree-des-ressources-eau-et</p>	<p>Les gouvernements de la République de Guinée, du Mali, du Sénégal et de la République Islamique de Mauritanie</p> <p>2007-2013</p>
<p>Développer l'agriculture irriguée pour lutter contre l'insécurité alimentaire</p>	<p>SAED Société d'Aménagement et d'Exploitation du Delta du fleuve Sénégal (SAED) / AFD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion rationnelle de la ressource en eau : projet d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE). - Gestion du foncier et le développement socio-économique du territoire <p>Programme d'appui aux communautés rurales de la vallée du fleuve : attribuer des terres aux exploitations familiales comme à d'autres acteurs souhaitant réaliser des investissements.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Programme d'appui aux organisations professionnelles de la vallée du fleuve. 	<p>Achévé</p>
<p>Projet d'appui à la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)</p>	<p>OMVS / AFD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Collecter et synthétiser les données sur les ressources hydriques du fleuve (débits des affluents, pertes par évaporation et percolation). - Collecter et synthétiser les données sur les prélèvements en eau pour les différents usages, et de valider les calculs de consommation. - Mettre en place un outil pérenne à l'OMVS dont l'objectif est de vérifier l'adéquation entre les ressources et les besoins. 	<p>Achévé</p>
<p>Projet d'investissement et de réhabilitation des ouvrages hydro-mécanique</p>	<p>KAW</p>		<p>PND</p> <p>Achévé</p>
<p>Appui à la mise en place d'un observatoire dans la vallée du fleuve Sénégal</p>	<p>OMVS / FFEM-AFD</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Fédérer les producteurs de données 2. Compléter l'information de base sur le milieu physique et humain 3. Produire des indicateurs agrégés représentatifs de l'évolution du milieu 4. Assurer la transmission de l'information au sein du réseau de l'observatoire 5. Traiter et diffuser les résultats du suivi environnemental 6. Renforcer les capacités des partenaires du réseau de l'Observatoire <p>Dans les domaines suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hydrologie et qualité des eaux de surface - Hydrogéologie et qualité des eaux souterraines - Pédologie et dégradation des sols 	<p>Achévé</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Agriculture et aménagement hydro-agricoles - Elevage et santé animale - Pêche et ressources halieutiques - Ecologie et protection du milieu naturel - Climatologie, géomorphologie et désertification - Hygiène et santé humaine - Démographie et socio-économie. 		
<p>Développement</p> <p>Mise en place d'une dynamique régionale d'appui au développement du commerce équitable comme outil du développement durable</p>	<p>FairTrade Africa / FFEM</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une facilité d'appui aux filières équitables et de protection de la biodiversité en Afrique de l'Ouest qui vise à renforcer les capacités des organisations de producteurs en matière de production, de gestion de la qualité, d'accès au marché et de gestion des territoires (biodiversité). Cinq filières : cacao, karité, fruits, noix de cajou et artisanat. - Un appui pour structurer et renforcer institutionnellement les réseaux de représentation des organisations de producteurs et de leurs plateformes nationales et régionales, impliquées dans le commerce équitable. - Activités spécifiques de mesure et de suivi des effets environnementaux des projets, étude sur le potentiel de développement du commerce labélisé Sud-Sud. 	<p>2014 -</p>	
<p>Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo</p>	<p>FFEM</p>	<p>Le projet a pour objectif global d'améliorer la gestion des ressources pastorales dans la zone du Ferlo et dans la moyenne vallée du fleuve Sénégal. Les objectifs spécifiques du projet sont de i) mettre en place et appuyer des unités pastorales organisant la concertation des usagers d'un territoire ; ii) organiser et renforcer une société pastorale pour qu'elle puisse être représentée dans les différents niveaux de prise de décision et apporter des services aux éleveurs tels que l'information ; iii) améliorer les pratiques d'élevage et diversifier les activités économiques des éleveurs afin de diminuer la pression sur les ressources. Le projet permettra la mise en place de modes de gestion durables et donc in fine de conserver l'état du couvert végétal actuel dans la zone du Ferlo. Les éleveurs, mieux organisés, seront à même de revendiquer des territoires dédiés à l'élevage.</p>	<p>2015 - 2019</p>	
<p>Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) (<i>Senegal Sustainable and Inclusive Agribusiness Project</i>)</p>	<p>BM</p>	<p>L'objectif de développement vise à développer une agriculture commerciale inclusive et une gestion durable des terres dans la vallée de Ngalam et autour du lac de Guiers. Cet objectif sera réalisé grâce à des investissements dans l'irrigation, à une assistance technique aux institutions publiques clés et les communes rurales, et à la création de conditions nécessaires à l'installation d'investisseurs privés et une participation inclusive des petits exploitants. Les indicateurs clés de performance du projet sont : (i) le développement de 10.000 ha de périmètres irrigués pour la production horticole dans les zones du Lac de</p>	<p>2013 - 2019</p>	<p>Zones du Lac de Guiers et de la Vallée du Ngalam</p>

<p>Typha - Promotion de l'utilisation du charbon de Typha, Mauritanie</p>	<p>Gret / APAUS (Agence pour la promotion de l'accès universel aux services), Union européenne (1500000 €)</p>	<p>Guiers et de la Vallée du Ngalam ; (ii) une valeur annuelle de la production agricole commercialisée issue des zones du projet de 120 millions de dollars à la fin du projet ; (iii) 9500 emplois créés ; et (iv) l'adoption de techniques de gestion durable des terres sur 10.000 ha grâce au projet.</p> <p>Ce projet visait à favoriser un approvisionnement local en énergie domestique en proposant du charbon à base de la plante Typha comme alternative durable au charbon de bois, via la mise en place d'unités locales de production artisanale et industrielle dans le sud du Trarza en Mauritanie. http://www.gret.org/projet/promotion-de-lutilisation-du-charbon-de-typha-mauritanie/</p>	<p>Parc national de Diawling</p>	<p>Achevé en 2016</p>
<p>Typha - Technology Transfer: Typha-based Thermal Insulation Material Production in Senegal</p>	<p>PNUD / FEM (5 400 000 US\$)</p>	<p>The project goal is to facilitate the development in Senegal of a local production of thermal insulation material based on Typha. It targets the improvement of energy efficiency in both rural and urban building techniques.</p>		<p>Achevé en 2016</p>
<p>Programme d'appui aux projets économiques des femmes de la Vallée du fleuve Sénégal et du Bassin Arachidier (PAPEF)</p>	<p>GRET / Fonds Européens de Développement (FED), UE (112900 €)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 4 associations de la Fongs appuyées pour renforcer leurs services destinés aux activités féminines de transformation. - 400 femmes bénéficiaires. - 40 animateurs endogènes formés et accompagnés par la Fongs et le Gret pour conseiller les femmes transformatrices. - 2 filières de transformation ciblées (riz et arachide) et 2 zones agro-écologiques (Vallée du fleuve Sénégal et bassin arachidier). http://www.gret.org/projet/programme-dappui-aux-projets-economiques-des-femmes-de-la-vallee-du-fleuve-senegal-et-du-bassin-arachidier/ 		<p>Achevé</p>
<p>Projet de Promotion de Partenariats Rizicoles dans le Delta du Fleuve Sénégal</p>	<p>AFD - Le coût du projet s'élève à un total d'environ 32.284.921 euros</p>	<p>Accroissement de la productivité agricole de la zone du Delta par la réalisation d'infrastructures hydrauliques publiques, la mise en valeur de nouvelles terres irrigables et la promotion d'une riziculture irriguée commerciale. http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afrique/senegal/projets-sn/agriculture</p>		<p>Achevé</p>
<p>Demonstrating and Capturing Best Practices and Technologies for the Reduction of Land-sourced Impacts Resulting from Coastal Tourism</p>	<p>FEM</p>	<p>(i) provide appropriate policy and strategy frameworks for sustainable tourism development in coastal areas; (ii) build/enhance national capacities in sustainable tourism development; and (iii) implement pilot demonstration projects.</p>		<p>Achevé</p>
<p>Ecosystem Approach to the management of fisheries and the marine environment in West African waters</p>	<p>IRD / BMBF (Allemagne) / AIRD / CNRS</p>	<p>Etude de l'impact du changement climatique sur les petites pêcheries. Le projet avait pour but la validation de processus écologiques clés identifiés collectivement pour développer et améliorer les modèles, pour leur évaluation efficace et la production de scénarii dans un contexte de changement climatique. Au final, il devrait être obtenu une amélioration du transfert d'informations normalisées afin qu'une meilleure évaluation des ressources</p>		<p>Achevé</p>

Programme d'appui au fonds Livelihoods	Livelihoods Venture / FFEM	<p>marines biologiques soit fournie. Ceci permettra une meilleure connaissance de leurs interactions avec l'écosystème et une vision plus claires de ses effets sur le changement climatique (http://www.awa-project.org/default.html)</p> <p>Le Fonds Livelihoods finance des projets d'agroforesterie, de plantation / restauration de mangroves et d'énergie rurale domestique. Le programme financé par le FFEM comprend 5 composantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mesure et suivi des impacts sociaux et environnementaux. 2. Renforcement des itinéraires techniques des projets. 3. Renforcement des capacités des développeurs de projets. 4. Développement d'actions garantissant la pérennité des projets et renforçant leur impact. 5. Évaluation du programme ex-post. <p>WA-BiCC will address both direct and indirect drivers of natural resource degradation to improve livelihoods and natural ecosystems across the region. The project will work with partners at the community, national and regional levels to strengthen policies and systems that will improve natural resource management and the health and resilience of selected coastal and upland forest ecosystems.</p>		Achevé en 2016
West Africa Biodiversity and Climate Change (WA-BiCC)	Tetra Tech ARD / USAID			??
Projet de Gestion Participative et écologiquement Viable de l'énergie	FEM			
Gouvernance Projet Gestion participative des ressources et sites naturels - GP Sirènes		<p>Des diagnostics en GP ont été réalisés lors de chacune des formations régionales dans la Réserve de Biosphère Transnationale du Delta du Sénégal (RBIDS). Au niveau transnational, bien que la dynamique ne soit pas généralisée, des résultats prometteurs ont été réalisés, notamment entre le Sénégal et la Mauritanie, avec la validation par le Comité Transnational d'un système de gouvernance partagée pour la réserve de biosphère transfrontalière du bas delta du fleuve Sénégal.</p>		Achevé
Financement Le fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine en Mauritanie (BACOMAB) - C'est un fonds fiduciaire	Etat mauritanien, la Fondation MAVVA, la Coopération Allemande (KFW), et la Coopération Française (AFD/FFEM)	<p>- Mettre en place un outil de financement endogène, indépendant et pérenne, d'un service écosystémique pour le renouvellement des ressources halieutiques, via la protection de l'écosystème du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine en Mauritanie.</p>	Parc National du Diawling (PNND)	En cours

<p>dont l'objectif premier est d'assurer un financement durable pour la préservation et la conservation de l'environnement marin sur le littoral mauritanien.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Conserver, protéger et améliorer l'environnement physique et naturel du Parc National du Banc d'Arguin (PNBA), en priorité, et d'autres aires côtières et marines protégées en Mauritanie, en particulier le Parc National du Dawling (PND). - Contribuer au développement local, économique et social du pays en appuyant la première initiative concrète en Afrique d'articulation d'accords de pêche européens avec la prise en compte des services rendus par les écosystèmes et le rôle induit par les espaces protégés marins dans ce domaine. Ce projet a une visée sur le long terme permettant de préserver et de restaurer la qualité de l'eau, avec des enjeux forts aux niveaux socio-économique, environnemental et sanitaire. 	
---	--	--	--

Conclusions

Il existe quelques projets avec lesquels un nouveau projet pourrait collaborer – ce qui permettrait d'afficher du co-financement - et notamment :

- Le PGIRE 2 sur les aspects gestion de l'eau (il serait utile de prévoir une présentation de ce futur projet lors du prochain comité de pilotage du PGIRE 2).
- Le projet Wasaf (2016 – 2020) sur la gestion durable des écosystèmes aquatiques continentaux.
- Le projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS) qui vise à développer une agriculture commerciale inclusive et une gestion durable des terres dans la vallée de Ngalam et autour du lac de Guiers.
- Le projet de restauration des fonctions socio-écologiques du lac de Guiers (PREFELAG) qui vise la restauration des écosystèmes humides du lac de Guiers afin de garantir de façon durable la performance de l'ensemble des systèmes de production (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, eau potable etc.) et leur résilience vis-à-vis du changement climatique.
- Le projet de « Protection et gestion de la biodiversité » qui a comme objectif principal la mise en place consensuel d'un zonage participatif de l'espace et d'un système de cogestion et de surveillance villageoise pour assurer le respect du zonage.
- Le programme de gestion du littoral ouest Africain (WACA) qui est un partenariat pour la sauvegarde du patrimoine littoral de l'Afrique de l'Ouest. Le Programme d'assistance technique à la gestion du littoral de l'Afrique de l'Ouest. Le programme WACA est conçu pour améliorer les moyens d'existence des communautés littorales de l'Afrique de l'Ouest en réduisant la vulnérabilité des zones côtières et en favorisant une gestion des côtes intégrée et résiliente au climat.
- Le fonds fiduciaire du Banc d'Arguin et de la biodiversité côtière et marine en Mauritanie (BACOMAB)
- Le « West Africa Regional Fisheries Program SOP » dont l'objectif principal est le renforcement de la gouvernance et de la gestion de certaines pêcheries.

De plus, certains projets sont en cours de développement, et pourraient aussi collaborer avec un futur projet, et notamment :

- Un projet relatif à la gestion durable des **mangroves** en Afrique (PRCM, Wetlands International et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), en étroite collaboration avec le Secrétariat de la Convention d'Abidjan).
- Un projet FFEM-Fonds vert avec l'ADEME et beaucoup d'autres partenaires sur la valorisation du typha sur plusieurs filières à l'échelle du delta du fleuve Sénégal.

Les autres initiatives pertinentes intervenant dans la région furent présentées

Il y a de nombreuses initiatives qui interviennent dans la sous-région et avec lesquelles des partenariats pourront être développés. Ces partenariats auront pour objectif de coordonner les interventions afin de regrouper les ressources et créer des synergies constructives. On peut citer :

- **L'Initiative des pêches côtières (CFI)** qui a été développée dans le cadre du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) sur la sauvegarde des océans et de l'environnement marin au niveau mondial. L'Initiative sur les pêches côtières (CFI) a été développée pour démontrer et promouvoir des processus plus holistiques et des approches intégrées menant à l'utilisation et la

gestion durable des pêches côtières en utilisant l'approche FEM/LME. Trois zones géographiques sont concernées dont l'Afrique de l'Ouest avec le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire et le **Sénégal**.

- **Le Partenariat pour les pêches africaines (PAF)** est un programme du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) et cherche à améliorer la durabilité des pêcheries de l'Afrique et les rendements fournis par ce secteur. Les activités concernent 5 domaines stratégiques principaux : la bonne gouvernance ; la pêche illégale ; le commerce et l'accès aux marchés ; l'aquaculture ; Le financement et l'investissement dans la pêche et l'aquaculture.
- **Le Partenariat Régional de Conservation de la zone Côtière et Marine en Afrique de l'Ouest (PRCM)** a été créé à l'initiative de plusieurs organisations internationales UICN, MAVA, WWF, Wetlands International, en partenariat avec la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) et a pour objectifs de conserver et gérer durablement les ressources naturelles et la diversité biologique et culturelle de la zone côtière et marine ouest africaine. Le programme est divisé en trois composantes à savoir : conservation de la biodiversité, gestion durable des pêches, appui au processus de la gestion intégrée.
- **Le Projet EAF-Nansen** « Renforcement de la base des connaissances pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique des pêches maritimes dans les pays en développement », est une initiative visant à appuyer la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans la gestion des pêches maritimes. Son objectif est de promouvoir une utilisation durable des ressources marines vivantes et de mieux protéger l'environnement marin. L'objectif à long terme du Projet EAF-Nansen est de renforcer les efforts régionaux et spécifiques des pays afin de réduire la pauvreté et de créer les conditions optimales pour atteindre la sécurité alimentaire en élaborant des systèmes de gestion durable des pêches et plus spécifiquement, par l'application au niveau global d'une approche écosystémique des pêches dans plusieurs pays en développement, en commençant par l'Afrique subsaharienne.
- **Le Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)** vise à renforcer la gouvernance et la gestion des pêches ciblées et améliorer le traitement des captures débarquées dans des sites sélectionnés. Le projet comprend quatre composantes : i) la réduction de la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN); ii) le renforcement de la bonne gouvernance et de la gestion durable de la pêche; iii) l'augmentation de la contribution des ressources halieutiques à l'économie locale et iv) le suivi et l'évaluation puis la coordination régionale. **La première phase de ce programme s'est terminée en décembre 2015.**
- **Le Réseau régional d'Aires Marines Protégées en Afrique de l'Ouest (RAMPAO).** La finalité du RAMPAO est d'assurer, à l'échelle de l'écorégion marine de l'Afrique de l'ouest constituée du Cap-Vert, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de la Guinée, de **la Mauritanie, du Sénégal** et de la Sierra-Leone, le maintien d'un ensemble cohérent d'habitats critiques nécessaires au fonctionnement dynamique des processus écologiques indispensables à la régénération des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité au service des sociétés.
- **Le programme de MAVA** - A la suite de la présentation des principaux projets, **la représentante de la MAVA**, Salla Ba, présenta rapidement la nouvelle politique de la MAVA. Bien que la nouvelle stratégie soit finalisée et approuvée par le conseil de fondation, la MAVA n'a pas encore communiqué sur le contenu. Tous les partenaires recevront bientôt une note concernant la nouvelle stratégie. Ce qu'il faut retenir :
 - Un challenge à atteindre : la MAVA est en pleine transition. L'année 2022 marquera la fermeture de la fondation.
 - Une nouvelle stratégie : pour prévoir cette transition et atteindre ce défi, la MAVA a mis en place un nouveau plan stratégique qui fixe des objectifs et des priorités claires pour la période 2016-2022. La stratégie va restreindre son champ d'action et se concentrer sur des priorités bien définies afin d'obtenir des impacts durables. Pour l'Afrique de l'Ouest, les 6 priorités

(cibles) sont les tortues marines, les oiseaux marins, les herbiers, les zones humides côtières, les mangroves et les pêcheries.

- Une nouvelle approche : une série d'ateliers sera organisée pour identifier les opportunités de consolidation et de collaboration à long terme avec ses partenaires et entre ses partenaires.
- La finalité : avoir un impact durable (sur la biodiversité, consolider une forte communauté d'acteurs de la conservation, financement durable...).

Les impacts de quelques projets furent présentés et notamment le cas de l'AFD :

- Diversification des cultures et constitution de filières autres que le riz.
- Une intensification agricole.
- Regain de dynamique de l'investissement privé (petite, moyenne et grande agriculture).
- Structuration renforcée des organisations professionnelles et interprofessionnelles.

Ou du projet PGIRE 1

- *Volet hydro-agricole* : aménagement d'importantes superficies (43.000 Ha) en irrigation, en décrue contrôlée et bas-fonds, et augmentation des productions (plus de 110. 000 bénéficiaires).
- *Volet pêche* : matériel de pêche (pirogues (185) et équipements divers), construction d'infrastructures, et formation des acteurs, etc.

Quelques constats

- Depuis 2012, quelques projets proposés mais non financés.
- Depuis 2005, de très nombreux projets dans la zone mais **très** peu se revendiquent « RBTDS ».
- Les petits projets (UNDP COMPACT ou PPI) ont bien fonctionné.
- Très faible collaboration / concertation entre les différents projets (duplication des activités ou démarches croisées).
- Le Parc National du Diawling reçoit « beaucoup » d'attention.

Les groupes de travail

Des groupes de travail furent organisés afin de définir les actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre d'un nouveau projet. Les groupes de travail furent organisés en 3 thématiques reprenant les objectifs principaux des réserves de biosphère :

- La conservation d'écosystèmes remarquables
- Le développement humain respectueux des particularités socioculturelles et environnementales
- La promotion des activités de recherche, d'éducation, de formation et de surveillance.

Fonctionnement des groupes de travail

Méthode d'animation des groupes de travail

La méthode comporte les différentes étapes suivantes :

- 1) **L'identification des problèmes.** Trois feuilles sont distribuées à chaque participant. Ensuite, il est demandé à chaque participant de marquer sur les feuilles les trois problèmes qu'il pense être les plus importants (un problème par feuille). Les feuilles sont récupérées et les problèmes identiques regroupés.

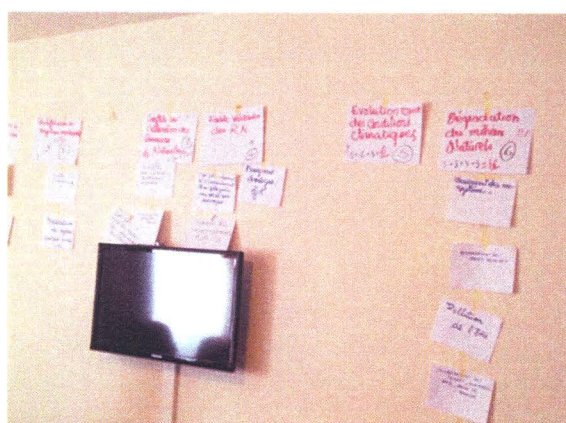
- 2) **La priorisation des problèmes.** Les problèmes identifiés sont classés par priorité. Chaque participant dispose de 10 points qu'il doit affecter à 3 des problèmes identifiés. Il n'est pas permis d'affecter plus de 6 points à un problème. La somme des points est faite pour chaque problème. Les problèmes qui totalisent le plus de points sont considérés comme prioritaires. Un classement des problèmes basé sur les totaux est effectué. Ensuite, la priorité est discutée pour s'assurer de la cohérence et de la pertinence.

Une fois les problèmes classés par priorité, une discussion est entamée pour décider du nombre de problèmes à considérer. Généralement ce nombre ne doit pas dépasser cinq.

- 3) **L'identification des causes des problèmes et des solutions à mettre en œuvre pour les résoudre.** Pour chaque problème, les causes sont identifiées et pour chaque cause les solutions pour la résoudre sont inventoriées.



Identification des solutions



Priorisation des problèmes

- 1- les infrastructures de l'OMVS (Garage de Douala) (5)
- 2- Comment définir les acteurs concernés (quels sont ces acteurs) par cette gouvernance. (2)
- 3- Manque de moyens (Matériel et Financier) pour les rencontres ou réunions des instances transnationales (3)

Groupe « Conservation de la biodiversité »

Les principaux problèmes identifiés furent :

1. La dégradation/perte des habitats/fragmentation des milieux : habitats critiques, fonctions écologiques du bas delta, mangroves.
2. La perte de biodiversité et/ou d'importance des populations : oiseaux, tortues, mammifères marins, espèces sauvages rares, espèces végétales à valeur économique (*Sporobolus*, mangroves, *Nyphea lotus*...) et potentiel sauvage nutritif.
3. Les plantes envahissantes.
4. La pollution (pesticides, risques potentiels liés à l'exploitation du gaz), et l'eutrophisation des milieux.

Les **causes** identifiées furent communes à l'ensemble des problèmes, à savoir :

- Les aménagements hydrauliques (la gestion de l'eau est à la base de toutes les questions relatives à biodiversité). Par exemple, les modifications hydrologiques ont entraîné des modifications des habitats et des déplacements d'habitats (oiseaux)
- Les activités destructrices (effet du surpâturage) et manque d'activités alternatives durables.

Il fut aussi noté que les habitats ont été modifiés mais que la restauration vers l'état initial est aujourd'hui impossible. Il faut donc avoir une vision prospective des objectifs que l'on veut atteindre, à mi-chemin entre la conservation et le développement.

Les solutions

Dans le cadre de la **gestion de l'eau**, les solutions suivantes furent proposées :

- Assurer une gestion maîtrisée de l'eau sur l'ensemble continent hydrologique du bas delta - 3 acteurs de gestion (les agriculteurs, les parcs (qui gèrent eux même), le gestionnaire du barrage).
- Assurer le continuum hydrologique en identifiant les habitats essentiels (par exemple les sites de nidification) et proposer des scénarios de gestion pour la restauration.
- Avoir une vision globale des besoins de chaque usager (conservation, agriculture...)
- Développer une gestion écosystémique du bassin versant.
- Travailler étroitement avec l'OMVS.
- Des petits aménagements locaux semblent fonctionner (création de fausses crues ; petites infrastructures hydrauliques pour alternance eau douce/eau salé, petits aménagements): capitaliser et transférer les expériences

Dans le cadre de la **conservation**, les solutions suivantes furent proposées :

- Préserver des fonctions.
- Se focaliser sur les noyaux centraux.
- Il existait une bonne connaissance des zones sensibles mais les habitats se sont déplacés, et les nouveaux enjeux se situent hors des AP (en raison des modifications hydrologiques). Il faut donc analyser les lacunes et réviser, et si nécessaire créer de nouvelles AP.
- Gérer les aires protégées et les zones en dehors du réseau des AP.
- Développer les activités communautaires dans la gestion de la biodiversité (actions spécifiques à cibler vers les communautés : réhabilitation des habitats ; les suivis écologiques, ...) avec des micro-projets spécifiques à chaque AP et travailler en réseau.
- Développer un des plans d'action par espèces menacées à l'échelle de la RBT.
- Réhabiliter les habitats dégradés.

- Gérer la biodiversité marine et côtière (et notamment les tortues marines).

Dans le cadre des **plantes envahissantes (et notamment le typha)**, les solutions suivantes furent proposées :

- Mieux gérer l'eau (cf. la gestion de l'eau).
- Promouvoir la recherche de solutions appliquées (recherche/développement)

Dans le cadre de la **recherche/suivis**, les solutions suivantes furent proposées :

- Produire un état de référence de la RBT qui permette de faire le suivi.
- Harmoniser les systèmes de collecte et de gestion des données.
- Mettre en place un suivi de la qualité des eaux, des sols ainsi qu'un suivi hydrologique et hydrogéologique.
- Développer une base de données sur les espèces (faune végétation, ichtyologie).
- Développer un système d'information centralisé et produire des bilans périodiques.

Dans le cadre de l'**aménagement du territoire**, les solutions suivantes furent proposées :

- L'OMVS a produit un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) et un Plan d'Action Stratégique de Gestion des Problèmes Environnementaux Prioritaires du Bassin du Fleuve Sénégal. S'assurer de leur mise en œuvre ? et si nécessaire y apporter des modifications.
- Repenser / redéfinir les zones de conservation versus les zones agricoles. De même, pour les espaces pastoraux versus les zones rizicoles.
- Identifier les enjeux hors AP.
- Utiliser et faire appliquer les acquis de la décentralisation (plan d'occupation des sols).
- Mettre en place des groupes de travail sur des questions spécifiques ; événement scientifiques périodique

Groupe « Développement – Activités socio-économiques »

Les principaux problèmes identifiés furent :

- Inadéquation de la Gestion de l'eau
- Prolifération des Végétaux aquatiques envahissants
- Faiblesse des investissements en faveur des activités socio-économiques
- Conflit sur l'utilisation des ressources naturelles
- Evolution rapide des conditions climatiques
- Dégradation des milieux naturels
- Faiblesse des investissements dans la recherche

La priorisation fut la suivante (les chiffres entre parenthèses correspondent à la notation effectuée par les participants) :

1. Faible Valorisation des ressources naturelles (17)
2. Conflit sur l'utilisation des ressources naturelles (16)
3. Dégradation des milieux naturels (16)
4. Prolifération des Végétaux aquatiques envahissants (12)
5. Inadéquation de la Gestion de l'eau (7)
6. Evolution rapide des conditions climatiques (5)
7. Faiblesse des investissements dans la recherche 6

L'analyse des problèmes

Problèmes	Causes	Solutions
Faible Valorisation des ressources naturelles	<p>A - Méconnaissance de la valeur économique des ressources naturelles</p> <p>B - Accès libre aux ressources</p> <p>C - Faiblesse des opportunités de valorisation des ressources naturelles</p>	<p>A1 - Evaluation de la valeur Economique des biens et services de la RBT</p> <p>B1 - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion de la RBT</p> <p>B2 - Elaborer et mettre en œuvre des conventions locales</p> <p>C1 - Identifier et/ou développer des chaînes de valeur</p> <p>C2 - Mettre en place/renforcer les modes de financement inclusif et durable</p>
Conflit sur l'utilisation des ressources naturelles	<p>A - Accès libre aux ressources</p> <p>B - Raréfaction des ressources</p> <p>C - Accroissement de la demande en ressources naturelles</p> <p>D - Hétérogénéité de la répartition/disponibilité spatio-temporelle des ressources (pâturage, poissons, eau)</p>	<p>A1 - Renforcement de la planification</p> <p>B1 - Elaboration et mis en œuvre des plans de restauration des écosystèmes dégradés</p> <p>C1 - Développer des activités alternatives</p> <p>D1 - Mettre en place/renforcer les accords transfrontaliers d'utilisation des ressources</p>
Dégradation des milieux naturels	<p>A - Changements climatiques</p> <p>B - Conception a court terme des aménagements et infrastructures</p> <p>C - Intensification de l'agriculture</p> <p>D - Surpâturage</p>	<p>A1 - Elaborer et mettre en œuvre un plan d'adaptation aux changements climatiques de la RBT</p> <p>B1 - Evaluation des aménagements hydro-agricoles et mettre en œuvre des mesures correctives</p> <p>B2 - Améliorer l'intégration de la concertation des acteurs pour la conception et la gestion des infrastructures agricoles</p> <p>C1 = B2</p> <p>C2 - Suivre la qualité de l'eau et adopter les mesures correctives nécessaires</p> <p>C3 - Suivre la dégradation des sols et adopter des mesures correctives</p> <p>D1 - Elaborer et mettre en œuvre un plan de restauration des pâturages</p>

	<p>E - Plantes envahissantes</p> <p>F - Inadéquation de la gestion des ressources en eau</p>	<p>E1 - Intensifier la recherche appliquée/développement sur les plantes envahissantes et mettre en œuvre les solutions</p> <p>F1 - Evaluer la gestion de l'eau et mettre en œuvre des mesures correctives.</p> <p>F2 - Améliorer la gouvernance des ressources en eau</p>
--	--	--

Groupes « Gouvernance, outils de gestion, et recherche »

Deux groupes se sont tenus en parallèle.

Les principaux problèmes identifiés sont :

- Absence de leadership transfrontalier
- Faible implication d'acteurs clés
- Problèmes de Gestion des connaissances
- Faible indépendance financière de la zone
- Faiblesse des outils de planification et de gestion transfrontière

La priorisation des problèmes a donné le résultat suivant (les chiffres entre parenthèses correspondent à la notation effectuée par les participants) :

- Faiblesse des outils de planification et de gestion transfrontière (37)
- Absence de leadership transfrontalier (35)
- Faible implication d'acteurs clés (27)
- Insuffisance dans la Gestion des connaissances (17)
- Insuffisance des ressources financières de de la RBT (13)

Les problèmes prioritaires ont été analysés en déterminant les causes et en proposant des solutions pour les résoudre ou à défaut les réduire.

Problèmes/Contraintes	Causes	Solutions
Faiblesse des outils de planification et de gestion transfrontière	<p>A : absence de leadership</p> <p>B : insuffisance des moyens financiers</p> <p>C : méconnaissance et manque d'appropriation des outils de gestion</p> <p>D : absence de mécanisme, de</p>	<p>A1 : mettre en place un secrétariat opérationnel.</p> <p>A2 : appuyer /renforcer la création d'organisations socio-professionnelles (association, CL, secteur privée).</p> <p>B1 : faire un plaidoyer auprès des autorités pour l'allocation d'un budget annuel à la RBT.</p> <p>B2 : mettre en place un mécanisme d'autofinancement durable.</p> <p>B 3 : renforcer les capacités de mobilisation des ressources auprès des PTF.</p> <p>C1 : élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'information et de communication.</p>

	suivi, évaluation et mise à jour des outils de gestion	D1 : élaborer et mettre en œuvre un mécanisme opérationnel de Suivi-Evaluation de la RBT. D2 : élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement et de gestion.
Absence de leadership transfrontalier	A : manque d'appropriation de la vision de la RBT B : insuffisance de la capitalisation des réalisations C : absence de mécanismes d'appui aux dynamiques de transfrontalières	A1 : réviser et vulgariser largement la vision de la RBT. B1 : élaborer et vulgariser des outils de capitalisation des réalisations de la RBT. C1 : appuyer les cadres de dialogue et de concertation transfrontaliers.
Faible implication d'acteurs clés à la gouvernance de la RBT	A : le processus de la RBT était focalisé sur la conservation B : déficit de communication de la RBT C : faible implication et faible prise en compte des cadres de concertation et GRN existants	A1 : impliquer l'OMVS, la SAED, la SONADER, ville de Saint-Louis, ville de Rosso, OLAG, dans les processus de décision de la RBT. A2 : renforcer les activités de développement durable dans les programme/planification de la RBT. B1 : élaborer et mettre en place un plan de communication. C1 : faire le point sur les cadres de concertation et des acteurs clés existants dans la RBT. C2 : élaborer et mettre en œuvre un plan d'action intégrant les cadres de concertation et de gestion des RN actifs dans la RBT. C3 : intégrer les acteurs clé dans les organes de gouvernance de la RBT.

Résultat du deuxième groupe de travail sur la gouvernance.

Identification et priorisation des problèmes

- **Plan de gestion et intersectorialité (27)**
 - Plan de gestion non opérationnel
 - Conflits d'usage et d'intérêt (diversité des acteurs) / Conflits d'usage entre acteurs
 - Pression foncière

- **Appropriation et implication des acteurs (21)**
 - Léthargie des acteurs
 - Manque d'appropriation pas les communautés
 - Non ou insuffisance d'implication directe des collectivités locales
 - Définition des acteurs
 - *Pauvreté des communautés*

- **Pas d'intégration dans les politiques locales et nationales (15)**
 - Absence de cadres sectoriels d'échange
 - Pas de gouvernance intersectorielle/interactions entre zone et filière d'usage

- Absence de structures étatiques ou parapubliques intervenant dans l'aménagement et l'exploitation des terres (SAED, Office du lac de Guiers)
 - Faible prise en compte de la RBT comme espace spécifique de développement durable dans les politiques nationales
 - Manque d'harmonisation entre les 2 pays (politiques/réglementation)
- **Communication**
- Pas de stratégie de communication
 - Manque de visibilité
 - *Pas de système de compilation des données*
- **Manque de moyens**
- Absence de support technique et financier
 - Manque de moyens pour les rencontres

Plan de gestion et intersectorialité (27)

Problème	Cause	Solutions
Plan de gestion	Un plan de gestion pas à jour et non diffusé	Actualiser le plan de gestion, et notamment le zonage (en prenant en compte les recommandations de l'UNESCO faites au moment de la nomination) et le faire valider Le diffuser à l'ensemble des acteurs
Conflits d'usage (en cours et futurs) / pression foncière	Les différentes filières sont organisées mais aucune ou peu de coordination / dialogue entre elles Non-respect / non application des chartes locales	Développer des plans d'aménagement (et mise à jour du zonage – terrestre et marin) sur les zones autres que les AP (et notamment les zones de transition) Cartographier de façon détaillée et précise les vocations de zones (et penser au futur) + concertation avec « grands acteurs » + préparer des recommandations (et notamment sur les nouvelles zones sensibles) pour les grands plans d'aménagement/schémas directeur La RBT n'est pas seulement un ensemble d'AP, bien prendre en compte les autres aires et si nécessaire, mettre en place des statuts appropriés aux zones sensibles non classées Mettre en place des cadres de concertation à la fois au niveau national et transnational Conservation des vocations des zones (application de la réglementation / plan de gestion) + Réfléchir aussi aux capacités de charge Prise en compte de la RBTDS dans les futurs projets d'aménagement (marin et terrestre) + Promouvoir l'évaluation environnementale pour les nouveaux aménagements (en mer et

		en terre) Renforcer le travail au niveau marin et notamment sur le zonage et l'utilisation des ressources
--	--	--

L'appropriation et l'implication de acteurs

Problème	Cause	Solutions
Manque d'appropriation par les communautés	L'enjeu de l'appropriation est principalement lié au non-respect des Plan d'Occupation des Sols. En effet, sans ce respect, la RBT ne peut « pas répondre » aux attentes des communautés.	Avec un respect des plans d'occupation des sols, les communautés peuvent bénéficier de nouveau des « services » de la RBT. ⇒ Faire respecter les Plan d'Occupation des Sols : la RBT doit être garante du respect et de l'application des différents Plans d'Occupation des sols au sein des différentes communes
Manque de financement	Pas de financement de la part des gouvernements et autres structures privés dédiés à la RBT et ses organes de gestion	Impliquer d'autres acteur étatiques (affaires étrangères, agriculture) dans la gestion de la RBT + secteur privé. Par exemple, faire inscrire la RBT dans l'ordre du jour de la commission mixte de la coopération Sénégal-mauritanienne. S'assurer d'un cofinancement des gouvernements pour la mise en œuvre des organes de gestion de la RBT S'assurer que les différents comités (comités nationaux, scientifique et transfrontalier) sont de nouveau opérationnels + nomination du point focal.

La communication

Problème	Cause	Solutions
Manque de visibilité	Pas de stratégie de communication	Produire des vidéos Développer un site Internet Développer des campagnes de communication autour de problématiques importantes (eau potable, espèces envahissantes, sous l'égide de la RBTDS) Créer un logo et une signalétique Publier une lettre d'information Organiser des tables rondes régulièrement avec les bailleurs Maintenir les journées de la RBTDS

Prochaine étapes

- Synthétiser les résultats et produire un rapport d'atelier – *les consultants*
- Plaidoyer auprès du FEM en juin 2016 – *UICN et le co-représentant de la circonscription Afrique de l'Ouest/Sahel*
- Informer les Ministres des 2 pays et le Haut-Commissariat OMVS (rapport de l'atelier et prochaines étapes) – *représentants des 2 pays (présent à l'atelier) / PRCM*
- Développer le PIF (projet identification form) si possible avant le 31 juillet -*UICN*
- Identifier d'autres projets et des co-financements - *UICN et les 2 pays*
- Diffuser les documents collectés– *les consultants*

Synthèse et conclusions

Les axes d'actions du projet

- Schéma d'aménagement et de gestion (vision partagée, planification, zonage, cartographies) : sur terre et sur mer (planification spatiale marine ?)
 - Inscrire le processus dans celui développé par l'OMVS
 - S'appuyer sur les POS (Sénégal) et le schéma d'aménagement mauritanien
 - Renforcer et compléter le réseau des aires protégées actuelles
 - Gestion intégrée des usages : reconversion des élevages extensifs, pêche
- Gestion de l'eau (quantité et qualité)
- Promouvoir le développement d'activités communautaires transfrontalières concrètes : gestion de la biodiversité, aménagements...
- Recherche/suivis
- Communication : visibilité de la RBT, outils de partage des connaissances
- Relancer une gouvernance partagée /liens avec la gouvernance de l'OMVS

Conclusion

Donner aux acteurs le sentiment d'appartenance à un territoire unique et faire en sorte que tous (projets divers, comités ...) se réclament de la RB.

« Pour que la RBTDS soit bien visible partout, il sera important de « sortir des aires protégées et du secteur de la conservation » et démontrer aux autres secteurs la valeur d'opérer dans un cadre d'intégration, de collaboration et de concertation comme la RBTDS » (rapport d'évaluation)

Annexes

Annexe 1 – Liste des participants

Annexe 2 - Ordre du jour de l'atelier

Annexe 3 – Liste des personnes rencontrées / consultées

Annexe 4 – Guide d'entretien

Annexe 1 : liste des participants

N°	Prénoms & nom	Fonction	Email
1	Daf Ould Sehla Ould Daf	Direction du Parc National du Diawling (Mauritanie)	ouldaf@yahoo.fr
2	Mohamed Yahya Ould Lafdal	Point focal GEF/Chargé de mission (Mauritanie)	my.lafdal@gmail.com
3	Amadou Diam Ba	Président ONG NAFORE (Mauritanie)	gaonadio80@gmail.com
4	Moctar Ould Daddah	Président ONG AMISO (Mauritanie)	omoctar@yahoo.fr
5	Ahmed Lefghih	Directeur du BACOMAB (Mauritanie)	ahmed-lefghih@bacomab.org
6	Souleye Ndiaye	Directeur des Parcs Nationaux/DPN (Sénégal)	ndiayesouleye@yahoo.fr
7	Mamadou Daha Kane	Chef division Suivi Evaluation/DPN (Sénégal)	mdahakane@gmail.com
8	Abdoulaye Diop	Directeur des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMCP) (Sénégal)	abdoulayed63@gmail.com
9	Ibrahima Gueye	Conservateur de Djoudj (Sénégal)	gueyeibrahima@gmail.com
10	Djiby Seye	Président Association intervillageois RBT (Sénégal)	-
11	Ndeye Fatou Diaw	Représentante Point Focal GEF/DEEC (Sénégal)	marilinediara@yahoo.fr
12	Doudou Sow	Représentant Directeur Eaux et Forêts (Sénégal)	aime.sala@gmail.com
13	Nouhou DIABY	Coordonnateur du Comité National MAB du Sénégal	ndiaby1@gmail.com
14	Salla Ba	Chargée de Programme MAVA AO	salla.ba@fondationmava.org
15	Arame Ngom Ndiaye	Experte environnement OMVS (Sénégal)	ngomar3@yahoo.fr
16	Céline Navarro	CCLME/FIRF (Sénégal)	Celine.Navarro@fao.org
17	Khatary MBAYE	Coordonnateur National Programme de Micro-Financement du FEM/PNUD (Sénégal)	khatarymb@unops.org
18	Yahya Gueye	Wetlands International (Sénégal)	ygueye@wetlands-africa.org
19	Geoffroy Gitegetse	Birdlife (Sénégal)	Geoffroy.Citegetse@birdlife.org
20	Racine Kane	Chef de mission UICN (Sénégal)	racine.kane@iucn.org
21	Idriss Deffry	Coordinateur MACO (Sénégal)	idriss.deffry@iucn.org
22	Mohamed Lemine Ould Baba	Chef de mission UICN/Mauritanie (Mauritanie)	ould@iucn.org
23	Sophie-Louise Krause	Assistante Technique (Mauritanie)	sophielouise.krause@iucn.org
24	Jean-Yves Pirot	Directeur Unité GEF à l'UICN	jean-yves.pirot@iucn.org
25	Jean-Marc Garreau	Coordonnateur des programmes UICN PACO	jean-marc.garreau@iucn.org
26	Ahmed Senhoury	Directeur du PRCM	Ahmed.Senhoury@iucn.org
27	Barthelemy Batiemo	Chargée des Opérations	barthelemy.batiemo@iucn.org
28	Aïssata Dia	UICN - Chargée du Renforcement de Capacités	aissata.dia@iucn.org
Consultants			
29	Papa Samba Diouf	Consultant RBT	psdiouf@gmail.com
30	Taïbou Ba	Consultant RBT	taïbou@cse.sn
31	Francis Staub	Consultant RBT	fstaub@biodiv-conseil.fr
32	Cathérine Gabrié	Consultant RBT	c.gabrie@free.fr

Annexe 2 : Ordre du jour

Horaire	Jeudi 12 Mai 2016	Intervenant
8 :30	Accueil des participants	
9 :00	Mots de bienvenue	PRCM / UICN Représentant du MEDD Sénégal
9:15	Présentation des participants	
9 :30	Présentation des objectifs de l'atelier et des résultats attendus (et de son déroulement)	PRCM
9 :40	Brève présentation de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du fleuve Sénégal (RBTDS)	Représentant Mauritanie
10 :00	<p>Eléments de contexte pour un projet régional/transfrontalier</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Programme d'Action Stratégique (PAS) du Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME) • Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) • Stratégie applicable de la sixième reconstitution du FEM dans le domaine d'intervention « Eaux internationales » • Les réserves de Biosphère et la Déclaration de Lima 	CCLME OVMS Jean -Yves Pirot / IUCN
11 :00	<i>Pause- Café</i>	
11 :20	Restitution du travail préliminaire de consultants et discussions <ul style="list-style-type: none"> • Analyse de la situation • Rappel des programmes/projets réalisées ou en cours et des programmes futurs • Discussions 	Equipe Consultants
13 :15	<i>Pause Déjeuner</i>	
14 :30	Définition des grands axes de la proposition de projet et organisation des groupes de travail autour de 3 thématiques (grands axes)	Equipe Consultants
14 :45	Groupe 1 - Conservation	Equipe Consultants
16 :30	Restitution groupe	Equipe Consultants
17 :15	Synthèses de la journée	Equipe Consultants
Horaire	Vendredi 13 Mai 2016	Intervenant
8 :30	Rappel des principales conclusions de la veille	Equipe Consultants
8 :40	Groupe 2 – Gestion durable des activités	Equipe Consultants
10 :30	<i>Pause Café</i>	
10 :45	Restitution	
11:30	Groupe 3 – Gouvernance	Equipe Consultants
12 :45	Restitution	
13 :15	<i>Pause Déjeuner</i>	
14 :30	Priorisation des activités à intégrer dans la proposition	Equipe Consultants
16 :00	Prochaines étapes (et notamment la préparation du cadre logique de la proposition)	Equipe Consultants
17:00	Clôture de l'atelier	Représentant de la Mauritanie

Annexe 3 : liste des personnes contactées et/ou rencontrées

MAURITANIE

Daf Ould Sehla Ould Daf
Direction du Parc National du Diawling
Fonction : Directeur

Mohamed Yahya Ould Lafdal
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Fonction : Point Focal GEF Mauritanie / Chargé de Mission

Ahmed Lefghih
BACoMaB Trust Fung
Fonction : Secrétaire Exécutif

Mohamed Lemine Ould Baba
UICN Mauritanie
Fonction : Chef de Mission

Moctar Ould Daddah
ONG AMISO
Fonction : Président

Amadou Diam Ba
ONG NAFORE
Fonction : Président

Abdallahi Sene
ONG BIOMACENE
Fonction : Président

Nalla Samassa
GRET
Fonction : Représentant pays

Julien Cerquereira
GRET
Fonction : Project Officer - Energies

Sidi Mohamed El Wali
Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
Programme National Changement Climatique
Fonction : Chargé de Mission au MEDD / Président du Comité national RBT

Zeine El Abidine Sidatt
Parc National du Diawling
Fonction : Conservateur et Coordonnateur RNTDS / Mauritanie

Marion Serbera
GIZ
Fonction : Assistante technique
Parc National du Diawling

SENEGAL

Dr Labaly Touré
Université Gaston Berger de Saint-Louis
Fonction : Enseignant chercheur

Ibrahima Guèye
Parc National de Djoudj
Fonction : Conservateur

Yero Baldé
Réserve Spéciale d'avifaune du Ndiàl
Fonction : Conservateur

Moussa Fall
Parc National de la Langue de Barbarie
Fonction : Conservateur

Abdou Aziz Ndiaye
Bureau d'information des Parcs du Nord
Fonction : Responsable de Bureau

Thialao Sarr
Reserve Spécial de Faune de Guembeul
Fonction : Conservateur

Abdoulaye Diop
Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
Fonction : Directeur

Boucar Ndaiye
Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
Fonction : Directeur adjoint

Soulèye Ndiaye
Direction des Parcs Nationaux
Fonction : Directeur

Mamadou Dia
APTE
Fonction : Chef de Projet

Personnes contactées par courriel ou téléphone

Regina Bauerochse
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Nathalie Cadot
Fondation MAVA

Guillaume Chiron
AFD

Regina Ecker
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Janique Etienne
FFEM

Carolin Karpf
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Office-Management (Burkina Faso, Guinea, Liberia, Mali, Mauretanie, Niger, Senegal, Sierra Leone, Côte d'Ivoire)

Souleye Kitane
AFDB

Sophie-Louise Krause
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Assistante Technique (EH) - Programme Gestion des Ressources Naturelles (ProGRN)

Barbara Mathevon
GRET

Kuena Morebotsane
FAO

Berengere Prince
Banque Mondiale

Noëline Raondry
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Man and Biosphere

Caroline Rohrer
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Ländermanagerin Guinea, Senegal

Abdoulaye Sall
PGIRE/OMVS
Expert Suivi Evaluation

Christine Haffner Sifakis
UNEP/GEF Task Manager for IW Africa Portfolio

Friederike v. Stieglitz
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
Directrice Résidente - Bureau Régional de la GIZ Sénégal et Guinée

Annexe 4 : Guide d'entretien

Thèmes à aborder
Introduction : Explication de l'initiative
1. Acquits de la RBTDS
Réussites qu'il faudrait valoriser
Dynamiques à préserver ou renforcer dans le nouveau projet GEF
2. Problèmes contraintes de la RBTDS
Identification des problèmes
Identification des causes
Propositions de solutions
3. Les acteurs à impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet GEF
Identification des acteurs clés
Domaines d'intervention des acteurs
Zones d'intervention des acteurs
4. Documents pertinents sur la RBTDS
Documents utiles pour l'élaboration du projet GEF
Lieux où on peut trouver ces documents
5. Examen périodique décennal de la RBTDS conformément au cadre statutaire des réserves de biosphère
Réalisation effective de l'examen ou documentation pouvant aider à la réaliser
Lieux où on peut trouver ces documents
6. Projets en cours et à venir
Identification des projets en cours et à venir
Identification des promoteurs
Identification des domaines d'intervention (objectifs, résultats attendus)
Identification des zones d'intervention
Budget
7. Recherches en cours ou à venir dans la RBT
Identification des recherches en cours et à venir
Identification des promoteurs
Identification des domaines d'intervention (objectifs, résultats attendus)
Identification des zones d'intervention
Budget
8. Actions à mener dans le futur projet GEF
Identification des actions à mener
Identification des acteurs qui doivent mettre en œuvre les actions
Identification des zones d'intervention